

**N° DEL/2024-120**



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 09 décembre 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 2 décembre 2024**

**PRESENTS (33)**

**Délégués titulaires (31)** : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

**Délégués suppléants (2)** : M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnould.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

**Pouvoirs (7) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,  
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian,  
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU,  
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,  
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,  
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie FRAYSSE.

**Objet : Modification des modalités d'application du RIFSEEP.**

Vu l'avis de la Comité social territorial du 28 novembre 2024,

M. le Président propose au conseil communautaire :

✓ D'approuver la modification des modalités d'application du RIFSEEP au sein de la Communauté de Communes, qui prendrait effet à compter du 1er janvier 2025.

✓ D'indexer la variation du CIA sur l'entretien annuel d'évaluation (grille d'évaluation en annexe) afin de l'adapter à la valeur professionnelle en s'appuyant sur les critères suivants :

- Efficacité dans l'emploi ;
- Compétences professionnelles et techniques ;
- Qualités relationnelles ;
- Capacités d'encadrement (ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur)

✓ De maintenir le versement du RIFSEEP mensuellement pour sa part fixe (IFSE), et de verser en deux temps la part variable (CIA). Un en décembre et la modulation liée à la manière de servir en juin de l'année N+1.

Le montant de la part modulable du CIA, sera déterminé chaque année, par le comité social territorial dans la limite des crédits budgétaires.

Pour 2025, ce montant s'élève à 250€.

Le montant du RISEEP est attribué par arrêté individuel de l'autorité territoriale.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Adopte** les nouvelles modalités d'application et de versement du régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à cet objet.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 10 décembre 2024**

**Le Président,**

  
Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26  
**Charles FERRE**